

POUR QUI ?

- être domicilié aux Ponts-de-Cé
- personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie ou dépendantes
- personnes présentant un handicap
- personnes malades nécessitant une aide temporaire

QUOI ?

Les prestations Aide à domicile :

- entretien du linge et du logement
- préparation des repas
- courses et aide aux démarches administratives

Auxiliaire de vie sociale :

- Accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien, repas, courses...)
- Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation...)

COMMENT ?

Le tarif horaire

Le tarif horaire du service est arrêté annuellement par le Conseil départemental.
Réduction d'impôt de la moitié des sommes versées.

Le règlement

Pour s'acquitter des factures, le recours au prélèvement automatique est vivement conseillé – possibilités de régler par chèque, en numéraire, par CESU pré-financés provenant d'organismes divers : caisses de retraites – mutuelles – CPAM.

La continuité et le suivi du service

- En cas de maladie, absences diverses, congés de l'intervenant, les remplacements sont assurés
- Possibilité de modifications d'horaires
- Réajustement en fonction des besoins.

À NOTER

Devis gratuit sur demande.



Centre Communal d'Action Sociale
des Ponts-de-Cé

Aide à domicile

Tél. 02 41 79 75 52

Courriel : aideadomicile@ville.lespontsdece.fr